

COMMUNE DE CHANTERELLE

Note de présentation brève et synthétique

BUDGET PRIMITIF 2018

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget 2018 a été voté le 13 avril 2018 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux :

- Produits, services, domaine et ventes diverses : 42 500 €
- Impôts et taxes : 48 018 €
- remboursement aux frais de personnel : 10 685 €
- Dotations : 80 224 €
- Loyers divers : 10 000 €

Les recettes de fonctionnement 2018 représentent 191 427,00 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires et indemnités et les charges y afférentes (assurances, charges sociales), l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, l'entretien de la voirie, les achats de fournitures diverses (techniques et administratives), les prestations de services extérieurs, les subventions aux associations, les intérêts des emprunts

Les charges du personnel représentent 26 890 €

Les dépenses de fonctionnement 2018 représentent 127 437,03 €

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

Les impôts locaux (40 018 € prévision 2018 ; 39 272 € en 2017) :

Les dotations versées par l'Etat : 80 224 €

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population :

- 2018 (prévision) : 49 800 € ; 2017 : 50 208 € ; 2016 : 48 183 €

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	71 600,00	Excédent brut reporté	113 815,03
Dépenses de personnel	26 890,00	Recettes des services	42 500,00
Autres dépenses de gestion courante	18 453,00	Impôts et taxes	48 018,00
Dépenses financières	970,00	Dotations et participations	80 224,00
Dépenses exceptionnelles	0,00	Autres recettes de gestion courante	10 000,00
Autres dépenses	9 405,00	Recettes exceptionnelles	
Dépenses imprévues	116,03	Recettes financières	
Total dépenses réelles	127 437,03	Autres recettes	10 685,00
Charges (écritures d'ordre entre sections)	5 905,00	Total recettes réelles	305 242,03
Virement à la section d'investissement	171 900,00	Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Total général	305 242,03	Total général	305 242,03

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2018 :

- *concernant les ménages*
 - . Taxe d'habitation : 9,33 %
 - . Taxe foncière sur le bâti : 12,72 %
 - . Taxe foncière sur le non bâti : 40,68 %

- *concernant les entreprises*
 - Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 0,00 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 40 018 €

d) Les dotations de l'Etat

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 80 224 € soit une hausse d'environ 6,5 % par rapport à l'an passé.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la Commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

dépenses	montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	57 702,04	Virement de la section de fonctionnement	171 900,00
Remboursement d'emprunts	8 800,00	FCTVA	13 828,00
Travaux de bâtiments (à lister)	160 750,00	Excédent capitalisé	58 008,04
Travaux de voirie (à lister)	0,00	Cessions d'immobilisations	
Autres travaux	95 750,00	Taxe aménagement	
Autres dépenses	1 599,00	subventions	74 960,00
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Emprunt	
/		Produits (écritures d'ordre entre section)	5 905,00
Total général	324 601,04	Total général	324 601,04

c) Les principaux projets de l'année 2018 sont les suivants :

- Rénovation et agrandissement de la salle des fêtes
- Travaux de rénovation des réservoirs de Lascombes et Labro
- Procédure de mise en place des périmètres de protection captage des Salesses

d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat : 0,00 €
- de la Région : 12 000 €
- du Département : 62 960 €
- Autres :

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation**a) Recettes et dépenses de fonctionnement :**

répartis comme suit :

- dépenses : crédits reportés 2017 : 0,00 €
nouveaux crédits : 305 242,03 €
TOTAL : 305 242,03 €
- Recettes : crédits reportés 2017 : 113 815,03 €
nouveaux crédits : 191 427,00 €
TOTAL : 305 242,03 €

b) Recettes et dépenses d'investissement :

répartis comme suit :

- dépenses : crédits reportés 2017 : 58 008,04 €
nouveaux crédits : 266 593,00 €
TOTAL : 324 601,04 €
- Recettes : crédits reportés 2017 : 0,00 €
nouveaux crédits : 324 601,04 €
TOTAL : 324 601,04 €

c) Etat de la dette

DATE FIN	CAPITAL INITIAL	CAPITAL RESTANT	AMORT	INTERETS
09/07/2024	70 000,00	47 250,00	7 000,00	719,43